



Invitation à la quatrième session de l'Organe directeur  
du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Bali, Indonésie, 14-18 mars 2011

Prière de répondre avant le 31 janvier 2011

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a l'honneur d'adresser des invitations à participer à la quatrième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui se tiendra à Bali (Indonésie) du 14 au 18 mars 2011, après deux jours de consultations préalables, les 12 et 13 mars 2011. La séance d'ouverture débutera à 10 heures, le lundi 14 mars 2011.

Tenue en vertu des dispositions de l'Article 19 du Traité, la quatrième session sera ouverte à toutes les Parties au Traité international et à des observateurs. Les dépenses engagées par les représentants des Parties contractantes à l'occasion des sessions de l'Organe directeur ou de ses organes subsidiaires, ainsi que les dépenses engagées par les observateurs lors des sessions, sont à la charge de leurs gouvernements ou organisations respectifs. Toutefois, des ressources extrabudgétaires ont été mises à la disposition du Secrétariat, qui permettront aux pays en développement parties au Traité de déléguer un représentant s'ils en font la demande. Les pays qui souhaitent bénéficier de cette offre sont invités à informer le Secrétariat de leur intention avant le 14 janvier 2011 et à transmettre le nom et les coordonnées complètes de leur représentant.

Les travaux se dérouleront en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

... Le projet d'ordre du jour provisoire est joint à la présente invitation. Des documents complémentaires pourront être téléchargés, dès qu'ils seront disponibles, à l'adresse électronique suivante: <http://www.planttreaty.org>.

./.

La présente invitation est envoyée aux destinataires des Membres de la FAO invités, selon les voies de communication officielles de l'Organisation, à savoir:

**Pour SUITE À DONNER/INFORMATION, selon le cas:**

- Principaux destinataires (ministres des affaires étrangères ou de l'agriculture ou autres destinataires désignés par le Gouvernement);
- Représentants permanents auprès de la FAO/ambassades.

La présente invitation est également adressée aux chefs de secrétariat de certaines organisations internationales.

Le Directeur général souhaiterait connaître au plus tard le 31 janvier 2011 les noms des délégués, suppléants, experts et conseillers des Parties contractantes – ou les noms des observateurs des Parties non contractantes – qui participeront à la quatrième session, ainsi que leurs adresses postales, numéros de téléphone et de télécopie et adresses électroniques respectifs. Les renseignements en question devront être adressés à:

M. Shakeel Bhatti  
Secrétaire  
Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome  
Italie  
Tél: +39 06 5705 3554  
Télécopie: +39 06 5705 6347  
Adresse électronique: [PGRFA-Treaty@fao.org](mailto:PGRFA-Treaty@fao.org)

C'est à la même adresse qu'on fera également parvenir toute question ou demande d'information éventuelle au Secrétaire du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Les lettres de créance des délégués, suppléants, experts et conseillers qui représenteront les Parties contractantes lors de la quatrième session au Secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture devront si possible parvenir au Secrétariat avant le 25 février 2011.

À l'initiative du Gouvernement de l'Indonésie, un débat ministériel ouvert aux ministres des Parties contractantes sera organisé juste avant la session de l'Organe directeur.

La réception anticipée des lettres de créance par le Secrétariat faciliterait grandement le déroulement de la procédure d'autorisation préalable. Ces lettres doivent être délivrées soit par le chef de l'État ou du gouvernement concerné, soit par le ministre des affaires étrangères ou le ministre compétent, ou en leur nom, et, dans le cas d'une organisation régionale d'intégration économique, par l'autorité compétente de cette organisation. Si les lettres de créance sont soumises sous forme de copie ou par télécopie, l'original devra être fourni au moment de l'inscription.  
... Un modèle de lettre de créance délivrée par un ministre des affaires étrangères est joint pour information.

Les participants sont invités à vérifier auprès du consulat ou de l'ambassade d'Indonésie les plus proches, au moins 30 jours avant la date de la réunion, s'ils doivent ou non obtenir un visa.



# Traité International

SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



# F

## Point 1 de l'ordre du jour provisoire

### QUATRIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Bali (Indonésie), 14 – 18 mars 2011

### PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISoire

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
2. Élection du Rapporteur
3. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
4. Création d'un comité chargé d'établir le budget
5. Rapport du président
6. Rapport du secrétaire
7. Règles de gestion financière de l'Organe directeur
8. Adoption de procédures et de mécanismes opérationnels visant à promouvoir l'application du Traité et à résoudre les problèmes de non-application
9. Mise en œuvre de la Stratégie de financement du Traité
  - 9.1 Rapport du Président du Comité consultatif ad hoc sur la Stratégie de financement
  - 9.2 Mise en œuvre de la Stratégie de financement
10. Examen du plan d'activité de l'Organe directeur
11. Mise en œuvre du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages
  - 11.1. Examen de la mise en œuvre du Système multilatéral
  - 11.2. Évaluation des progrès accomplis dans l'intégration, dans le Système multilatéral, de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture détenues par des personnes physiques et morales
  - 11.3. Examen de la mise en application et du fonctionnement de l'Accord type de transfert de matériel et du Système multilatéral
  - 11.4. Examen de l'Accord de transfert de matériel utilisé par les centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et d'autres institutions internationales compétentes pour les ressources phylogénétiques utiles à l'alimentation et à l'agriculture non incluses dans l'*Appendice 1* du Traité

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse <http://www.planttreaty.org>

12. Procédures relatives à la tierce partie bénéficiaire
  - 12.1. Rapport du président du Comité *ad hoc* de la tierce partie bénéficiaire
  - 12.2. Rapport sur les procédures relatives à la tierce partie bénéficiaire
13. Application de l'Article 9 (*Droits des agriculteurs*)
14. Application de l'Article 6 (*Utilisation durable des ressources phylogénétiques*)
15. Relations entre l'Organe directeur et la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
16. Relations entre l'Organe directeur et le Fonds fiduciaire pour la diversité végétale
17. Rapport sur la coopération avec d'autres organisations internationales, y compris les accords entre l'Organe directeur et les centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et d'autres institutions internationales compétentes
18. Questions intéressant le Traité et découlant de la réforme de la FAO
19. Adoption du Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2012/13
20. Questions diverses
21. Élection du président et des vice-présidents de la cinquième session de l'Organe directeur
22. Date et lieu de la cinquième session de l'Organe directeur
23. Adoption du rapport et des résolutions de l'Organe directeur

**LETTRE DE CRÉANCE**  
(Modèle)

[Nom du Ministère]

*LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE [ÉTAT]*

*Jugeant souhaitable que le Gouvernement de [État] soit représenté à la quatrième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui se réunira à Bali (Indonésie), du 14 au 18 mars 2011,*

*DÉCIDE*

*De nommer une délégation chargée de participer à la réunion susmentionnée et de désigner comme:*

*Délégué*

*[Nom] – [Titres]*

*Suppléant*

*[Nom] – [Titres]*

*Conseiller(s)/ expert(s)*

*[Nom] – [Titres]*

*[Nom] – [Titres]*

*Signature et cachet [date et lieu]*

*MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES*